

Pétition adressée au Président de la République

FRANÇAIS-ES – ÉTRANGER-E-S : POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS !

UNE SEULE VIE, UN SEUL TITRE DE SÉJOUR !

Lors des guerres mondiales du 20ème siècle, la France a massivement recruté des combattants dans ses colonies d'Afrique, des Amériques et d'Asie. Puis elle a massivement importé des ouvriers étrangers pour reconstruire le pays et son industrie. Mais depuis 40 ans elle tente désespérément de lutter contre le mouvement mondial des migrations. D'où la multiplication de lois, de circulaires et d'instructions réduisant comme peau de chagrin la possibilité d'une vie normale pour les étrangers qui vivent ici.

Des femmes et des hommes sont venus ici pour vivre comme tout le monde, en travaillant pour faire vivre leur famille, ici ou au pays, en respectant les lois et en payant impôts et cotisations sociales. Face à eux, une politique de rejet multiplie les conditions qui sont imposées pour mériter le droit d'être en séjour régulier.

- Les catégories administratives strictes, élève, étudiant-e, salarié-e dans tel métier et telle région, célibataire, marié-e, pacsé-e ou pas avec telle catégorie de personne, malade, retraité-e, etc., déterminent leurs conditions de vie.

- La loi impose un temps de présence sans droits avant de pouvoir faire valoir son appartenance à la catégorie la moins éloignée de leur réalité - 10 ans en règle générale, 5 ans dans certains cas - encourageant ainsi une économie illégale fondée sur le travail au noir dans les métiers les plus durs.

- L'accès au séjour « de plein droit » est de plus en plus réduit.

- Et même si la loi prévoit une possibilité d'admission au séjour exceptionnelle, la décision est entièrement liée au bon vouloir de chaque préfet.

- Enfin obtenu après une longue course d'obstacles, le titre de séjour n'est valable que de six à douze mois, chaque demande de renouvellement entraînant un risque de refus.

- Quand les parcours de vie font passer une personne d'une catégorie à une autre, elle sera contrainte de faire une nouvelle demande de titre de séjour, au risque d'un refus et d'une décision d'expulsion du territoire.

POUR EN FINIR avec ce morcellement administratif
qui précarise les femmes et les hommes
et entrave leur participation normale à la vie en société

NOUS EXIGEONS un titre de séjour unique, stable,
avec droit au travail, renouvelable de plein droit,
donnant aux étrangers non pas des autorisations
mais les mêmes droits pour tous

NOUS EXIGEONS la modification du code de l'entrée et du séjour
des étrangers et du droit d'asile et du code du travail
pour des régularisations de plein droit



Le Collectif « Français-es/Etranger-e-s : Pour l'Égalité des droits » :
Autremonde, La Cimade Ile-de-France, Droits devant !!, FASTI, FSU Paris, LDH
Paris, MRAP, RESF, Union Départementale CGT Paris, Union Syndicale Solidaires

<http://egalitedesdroits.wordpress.com/>

Pétition adressée au Président de la République

FRANÇAIS-ES – ÉTRANGER-E-S : POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ! UNE SEULE VIE, UN SEUL TITRE DE SÉJOUR !

POUR EN FINIR AVEC LE MORCELLEMENT ADMINISTRATIF QUI PRÉCARISE LES FEMMES ET LES HOMMES ET ENTRAÎNE LEUR PARTICIPATION NORMALE À LA VIE EN SOCIÉTÉ

NOUS EXIGEONS UN TITRE DE SÉJOUR UNIQUE, STABLE, AVEC DROIT AU TRAVAIL, RENOUVELABLE DE PLEIN DROIT, DONNANT AUX ÉTRANGERS NON PAS DES AUTORISATIONS MAIS LES MÊMES DROITS POUR TOUS

NOUS EXIGEONS LA MODIFICATION DU CODE DE L'ENTRÉE ET DU SÉJOUR DES ÉTRANGERS ET DU DROIT D'ASILE ET DU CODE DU TRAVAIL POUR DES RÉGULARISATIONS DE PLEIN DROIT

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	VILLE	SIGNATURE



Pétition à faire circuler et à envoyer, ou déposer, pour un dépôt collectif, au nom du Collectif « Français-es/Etranger-e-es : Pour l'Égalité des droits » à : la CGT Paris - 85 rue Charlot 75003 PARIS.